



Canton du Valais
COMMUNE DE CONTHEY

Plan d'affectation des zones

Modifications partielles

Aven

Echelle 1:2'000

Le Président

Le Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du

Source: Office fédéral de topographie
Reproduction autorisée par le CC-BY - canton du Valais

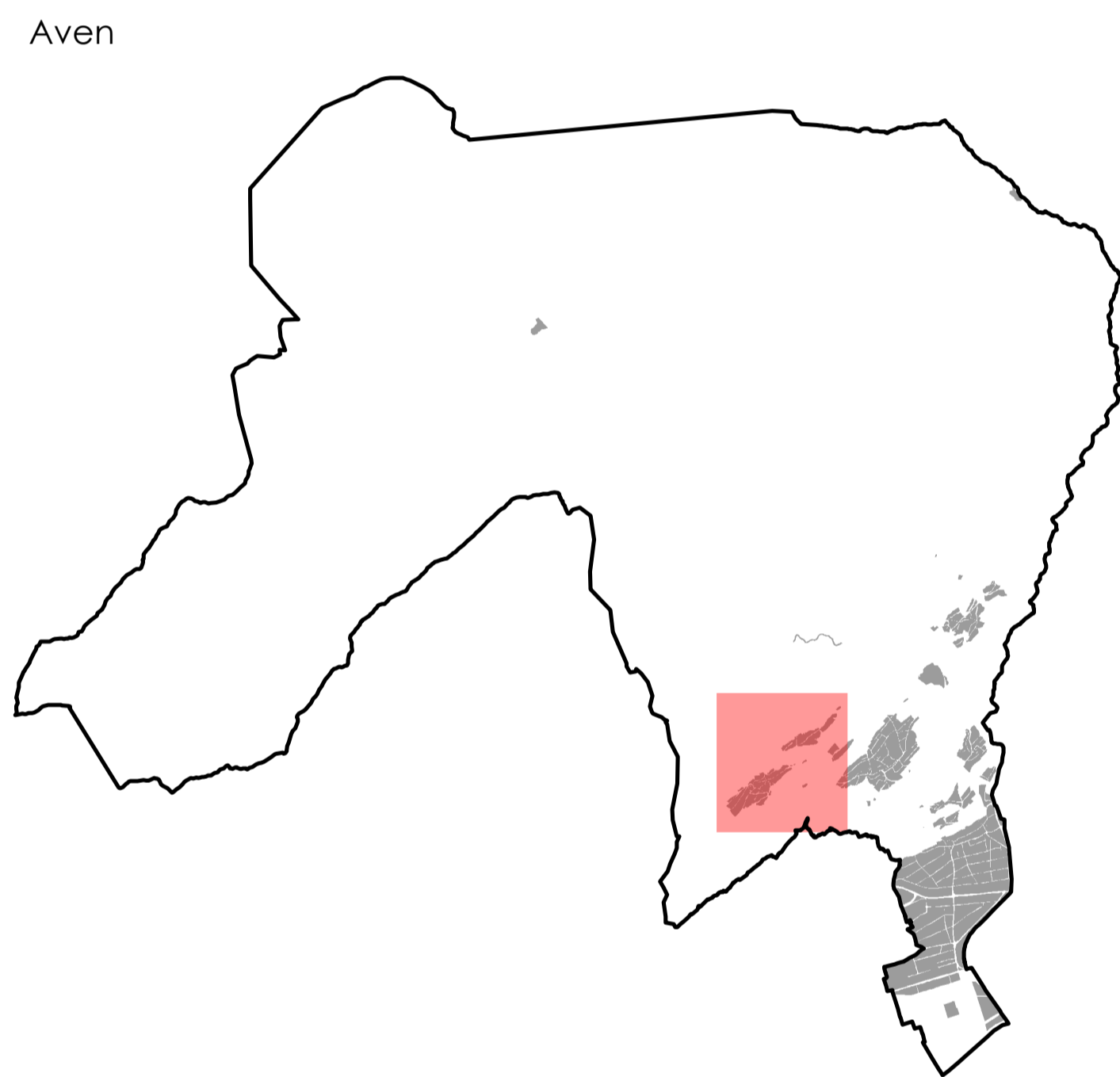
Auteur du projet:



Av. du Rothom 10
3960 Sierre
+41 27 451 75 75
info@bisiere.ch

aménagement du territoire

Document n° 2/3



Légende

Affectation du sol

- Zone vieux village VV
- Zone résidentielle moyenne densité R6
- Zone résidentielle faible densité coteau R4
- Zone chalets R2
- Zone de constructions et d'installations publiques ZCP A-B
- Zone destinée à la pratique des activités sportives et récréatives

Zones agricoles

- Zone de moyens
- Zone agricole
- Zone inculte

Zones de protection

- Zone de protection du paysage locale
- Zone de protection de la nature locale
- Secteurs archéologiques

A titre indicatif

- Périmètres des modifications du PAZ
- limite communale
- Zones de danger de crues (non approuvées pour le forrest des Fontaines et la Morgel)
 - danger élevé
 - danger moyen
 - danger faible
 - danger résiduel
- Espaces réservés aux eaux (ERE) approuvés par le Conseil d'Etat
 - ERE (forêts de la Douay et des Fontaines)
 - Délimitation forestière définitive
 - Délimitation forestière indicative
 - Aire forestière
 - Autres boisés
- Lacs et cours d'eau
- Lignes à haute tension
- Chemins de randonnée pédestre
 - chemin pédestre principal
 - chemin pédestre secondaire
- Voies de communication historiques (VH)
 - importance locale

PAZ après modifications

